

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1077^e séance, tenue le mardi 2 juin 2015,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : Mme Tania Saba, M. Jean-Marc Charron, M. Michel Carrier, Mme Michèle Brochu, M. Paul Lewis, Mme Caroline Larue (en l'absence de Mme Francine Ducharme), Mme Lyne Lalonde, Mme Lise Lamothe (en l'absence de M. Pierre Fournier); le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. François Le Borgne; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral; les étudiants : M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1077-5.1, de la Faculté de l'éducation permanente : Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Rahibe Biba Fakhouri, directrice de l'École de langues; pour la délibération CE-1077-6.1, de l'École Polytechnique : M. Jean Dansereau, directeur des études supérieures et directeur adjoint à la Direction des affaires académiques et internationales, et M. Yann-Gaël Guéhéneuc, professeur adjoint au Département de génie informatique et génie logiciel; pour la délibération CE-1077-6.4, de la Faculté de théologie et de sciences des religions : Mme Denise Couture, vice-doyenne; pour la délibération CE-1077-6.5, du Département de médecine et Institut de cardiologie, de la Faculté de médecine : M. Jean-François Tanguay, professeur agrégé

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Dominique Bérubé, le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle, M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés, M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Isabelle Panneton, Mme Francine Ducharme, Mme Hélène Boisjoly, M. Gilles Lavigne, Mme Louise Poirier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Pierre Fournier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Michel Sarra-Bournet, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; les étudiants : Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, Mme Annie-Claude Vanier; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENT : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

On signale des changements à la composition de la Commission des études, au 1^{er} juin 2015 : Membres d'office : Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études; M. Gérard Boismenu, vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle; M. Jean Charest, vice-recteur aux ressources humaines et à la planification; Mme Dominique Bérubé, administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation; Mme Michelle Brochu, vice-rectrice adjointe aux études supérieures et postdoctorales; M. Jean-Marc Charron, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions; Mme Tania Saba, administratrice exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences; M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, doyen de la Faculté de droit; Mme Lyne Lalonde, doyen de la Faculté de pharmacie; Mme Francine Ducharme, doyen de la Faculté des sciences infirmières; Mme Hélène Boisjoly (renouvellement), doyen de la Faculté de médecine; M. Christian Blanchette (renouvellement), doyen de la Faculté de l'éducation permanente. Membres étudiants : Lors de sa 621^e séance du 26 mai dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée universitaire, a nommé Mmes Andréanne St-Gelais, Annie-Claude Vanier et Frédérique Emmanuelle Lessard, comme membres étudiants à la Commission des études (CU-0621-7.3, 26 mai 2015). Par ailleurs, M. Robert Martin termine son mandat comme membre étudiant à la Commission des études.

Au point 6, le sous-point 6.4 sera traité en premier lieu. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1076^e séance tenue le 12 mai 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones (1-821-5-1)
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 École Polytechnique — Département de génie informatique et génie logiciel
 - Modification au programme de Maîtrise (professionnelle et recherche) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel »
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel »
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
 - Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0) : retrait de l'option « Psychoéducation »
 - Modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie
 - Modification au programme de Maîtrise en géographie (2-155-1-1)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3)
 - 6.4 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences des religions (2-905-1-1) : abolition des segments 01 et 02; réactivation de l'option « Générale »; création de l'option « Spiritualité »
 - Modification au programme de Doctorat en sciences des religions (3-905-1-1) : création de l'option « Spiritualité »
 - Modification au programme de Maîtrise en théologie (2-885-1-0) : réactivation de l'option « Générale »; abolition des options « Études théologiques », « Études bibliques » et « Traduction de la bible »
 - Modification au programme de Doctorat en théologie (3-885-1-0)
 - Modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2) : création des options « Générale » et « Spiritualité et santé »; abolition du segment 01; abolition des options « Générale avec stage » et « Santé, spiritualité et bioéthique »
 - Modification au programme de Doctorat en théologie pratique (3-885-1-2)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en santé, spiritualité et bioéthique (2-885-1-3) : changement de l'intitulé pour « Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en spiritualité et santé »
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en théologie (2-885-6-1) : changement de l'intitulé pour « Microprogramme en études religieuses »
 - Création d'un programme de Maîtrise en spiritualité
 - Création d'un programme de Doctorat en spiritualité
 - 6.5 Faculté de médecine — Direction
 - Création d'un Diplôme d'études supérieures en cardiologie d'intervention adulte
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1077-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1076^e SÉANCE

CE-1077-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné. À la page 5, au troisième paragraphe, dans la dernière phrase du paragraphe, remplacer « (...) dans le cadre global de programmes de D.E.S.S. en gestion (...) » par « (...) dans ce cadre du programme de D.E.S.S. en gestion (...) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1076^e séance tenue le 12 mai 2015, tel que modifié.

CE-1077-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1077-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1076^e séance; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation. Relativement à la délibération CE-1076-7, il est précisé que des vérifications sont en cours en regard de la question présentée sur l'appellation « études supérieures ». Relativement à la délibération CE-1076-8, il est mentionné que les membres du Comité institutionnel d'évaluation des programmes ont été informés de l'abolition de celui-ci.

CE-1077-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1077-4

CE-1077-4.1 Processus d'admission et d'inscription

CE-1077-4.1

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, mentionne que les résultats relatifs aux processus d'admission au trimestre d'automne 2015 présentent une augmentation des demandes aux programmes de premier cycle et du deuxième cycle des études supérieures, et une légère diminution des demandes aux programmes du troisième cycle des études supérieures.

CE-1077-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1077-5

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale du projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Monique Kirouac, vice-doyenne aux études, et Mme Rahibe Biba Fakhouri, directrice de l'École de langues, de la Faculté de l'éducation permanente.

CE-1077-5.1 Faculté de l'éducation permanente

CE-1077-5.1

- Modification au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones (1-821-5-1)

2015-A0033-1077^e-261, 261.1

La modification au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones propose une refonte du programme, définie en lien avec l'évolution des approches relatives à l'enseignement et l'apprentissage d'une langue seconde (dans les domaines de la didactique des langues secondes, de l'éducation aux adultes et des théories d'acquisition des langues secondes). Le projet se fonde sur les résultats du processus d'autoévaluation, effectué en 2013, et des recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP qui en ont découlé, et qui ont porté sur les aspects suivants : la structure et les contenus du programme; les modalités d'évaluation; la formation continue des enseignants et les exigences de qualification; le suivi des étudiants en difficulté; la production de matériel pédagogique. La redéfinition du programme a également tenu compte de la modulation de la mission de l'École de langues de la Faculté de l'éducation permanente, laquelle a évolué en fonction des clientèles et des besoins de formation (agissant, à ses débuts, comme une école d'été, et devenant, progressivement, une école tournée vers la communauté universitaire, par le développement d'une offre de cours et de programmes spéciaux). Un cadre de référence a été retenu en regard de l'atteinte des niveaux requis, en se basant sur la classification du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe, et sur l'Échelle

québécoise et le programme-Cadre créés par le ministère de l'Immigration, de l'Inclusion et de la Diversité; le cadre de progression et les descriptifs globaux des niveaux sont décrits aux tableaux des pages 64 et 65 du document de présentation. Dans cette perspective, les objectifs de formation du programme modifié visent l'acquisition et le développement de compétences langagières ancrées dans la société d'un locuteur autonome de la langue française, en considérant l'intégration à la société d'accueil, l'acquisition d'outils pour l'intégration au marché du travail dans le domaine professionnel, et la préparation à la poursuite d'études dans une université francophone. Des modifications sont apportées aux dispositions réglementaires —incluant les conditions d'admission (niveau QUM 3) et de diplomation (atteinte du niveau QUM 7). La structure du programme est réaménagée, passant de sept à six blocs de cours, et propose, notamment, trois blocs de *Français de spécialité* (dont un de niveau avancé et un de niveau de perfectionnement), et un bloc de cours obligatoires (bloc A—*Apprentissages essentiels*) comportant 6 crédits (cours FRS 1505—*Compréhension du français oral* et FRS 2702—*Projet personnalisé d'intégration*). Cinq nouveaux cours sont créés; d'autres créations de cours résultent de la mise à jour ou de la transformation de cours existants. Des cheminements-types ont été précisés (pages 66 et 67 du document de présentation). Considérant la redéfinition des objectifs et de la perspective du programme, son intitulé sera modifié pour celui de *Certificat en français langue seconde : culture, études et travail*. La présentation reporte au document 2015-A0033-1077^e-261.

En réponse aux questions présentées, il est précisé que les cours du programme seront accessibles aux étudiants internationaux qui souhaiteront suivre des cours crédités; l'évaluation du niveau de connaissance de la langue est effectuée au moment de l'admission, par la passation des tests oral et écrit prévus; les dossiers présentant des difficultés seront référés au Centre de communication écrite.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones (1-821-5-1) — comportant la modification du titre du programme pour *Certificat en français langue seconde : culture, études et travail*—, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2015-A0033-1077^e-261.

CE-1077-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1077-6

Le vice-doyen et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, M. Richard Patry, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.5.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit M. Jean Dansereau, directeur des études supérieures et directeur adjoint à la Direction des affaires académiques et internationales, et M. Yann-Gaël Guéhéneuc, professeur adjoint au Département de génie informatique et génie logiciel, de l'École Polytechnique.

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3.

Le vice-doyen et secrétaire de la FESP, M. Richard Patry, et l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean-Marc Charron, présentent les projets inscrits au point 6.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Denise Couture, vice-doyenne.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.5, la Commission reçoit M. Jean-François Tanguay, professeur agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine et à l'Institut de cardiologie.

- CE-1077-6.1 École Polytechnique — Département de génie informatique et génie logiciel CE-1077-6.1
- Modification au programme de Maîtrise (professionnelle et recherche) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel »
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel »

2015-A0033-1077^e-245 et 2015-A0033-1077^e-246

La modification aux programmes de Maîtrise (professionnelle et recherche) en génie informatique (45 crédits) et de D.E.S.S. en génie informatique (30 crédits) porte principalement sur la création d'une option « Génie logiciel » dans ces programmes. La formation proposée dans le cadre de cette nouvelle option s'inscrit en continuité avec la formation offerte dans le programme de premier cycle en génie logiciel, et permettra de répondre aux besoins réels en regard de la formation de main-d'œuvre hautement qualifiée dans ce domaine (notamment, dans le secteur économique des technologies de l'information), et d'accorder une plus grande visibilité aux offres de formation ainsi développées. L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2015. L'introduction de la nouvelle option dans le programme de Maîtrise occasionne la création de sept cours de sigle LOG (cours en lien avec le projet de Maîtrise et la réalisation de stages). La présentation reporte aux documents 2015-A0033-1077^e-245 et 2015-A0033-1077^e-246.

La présidente, Mme Louise Béliveau, présentant une question sur un projet de programme de Doctorat qui serait développé en collaboration par l'École Polytechnique et la Faculté des arts et des sciences, la doyenne la FAS, Mme Tania Saba, indique qu'à cette étape, des échanges ont porté uniquement sur la transmission de documentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de génie informatique et génie logiciel de l'École Polytechnique :

- la modification au programme de Maîtrise (professionnelle et recherche) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel », conformément au document 2015-A0033-1077^e-245;
- la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en génie informatique : création de l'option « Génie logiciel », conformément au document 2015-A0033-1077^e-246.

- CE-1077-6.2 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie CE-1077-6.2
- Modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0) : retrait de l'option « Psychoéducation »
 - Modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3)

2015-A0033-1077^e-247 et 2015-A0033-1077^e-248

Les modifications aux programmes de Doctorat et de Maîtrise en psychologie proposent des modalités touchant aux dispositions réglementaires, à la structure et au répertoire de cours de ces programmes, visant à permettre aux étudiants l'acquisition d'habiletés de recherche de base et de haut niveau, ainsi que, dans le cas du programme de Doctorat, l'acquisition de compétences particulières en neuropsychologie expérimentale (par l'option *Sciences cognitives et neuropsychologie*). La modification au programme de Doctorat comporte également le retrait de l'option *Psychoéducation*, et la création du cours PSY 7005. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2016 (Doctorat) et au trimestre d'hiver 2016 (Maîtrise). La présentation reporte aux documents 2015-A0033-1077^e-247 et 2015-A0033-1077^e-248.

En réponse à une question, il est précisé que la modification aux règlements pédagogiques des programmes, sur la connaissance de la langue française, porte essentiellement sur l'ajout de la passation d'un test pour l'admission au programme de Maîtrise, et que des modalités correspondantes sont prévues pour l'admission au programme de Doctorat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve :

- la modification au programme de Doctorat en psychologie (3-220-1-0) : retrait de l'option « Psychoéducation », au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1077^e-247;
- la modification au programme de Maîtrise en psychologie (2-220-1-3), au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1077^e-248.

CE-1077-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie

CE-1077-6.3

- Modification au programme de Maîtrise en géographie (2-155-1-1)
 - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3)
-
- 2015-A0033-1077^e-249

La modification aux programmes de Maîtrise en géographie et de D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement porte sur la structure et le répertoire de cours de ces programmes, et propose principalement le réaménagement, dans la structure, d'un bloc de cours défini en lien avec les contenus de formation du cours GEO 6042—*Étude de cas*, par lequel les étudiants ont la possibilité de compléter une formation courte dans des champs d'expertises adaptés aux réalités du marché du travail dans ce domaine (bloc 71F du programme de Maîtrise [27 crédits de cours à option dont les crédits du cours GEO 6042 devant être obligatoirement complétés]; bloc 70F du programme de D.E.S.S. [12 crédits de cours obligatoires, correspondant aux crédits du cours GEO 6042]). Les activités complétées dans ces blocs de cours sont considérées de manière distincte du programme et réalisées à la fin de la formation; la pondération du cours GEO 6042 est ainsi modifiée de manière à ce que celle-ci ne soit plus contributive à la moyenne. Chacune des options du programme de Maîtrise comporte 45 crédits; la structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires attribués à des études de cas, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Les modifications proposées visent un allègement de la gestion de ces programmes, et constituent une première étape d'une refonte qui sera poursuivie en lien avec les recommandations issues du processus d'évaluation des programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2016. La présentation reportée au document 2015-A0033-1077^e-249.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise en géographie (2-155-1-1) et de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en géographie appliquée en environnement (2-155-1-3), au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1077^e-249.

CE-1077-6.4 Faculté de théologie et de sciences des religions

CE-1077-6.4

- Modification au programme de Maîtrise en sciences des religions (2-905-1-1) : abolition des segments 01 et 02; réactivation de l'option « Générale »; création de l'option « Spiritualité »
- Modification au programme de Doctorat en sciences des religions (3-905-1-1) : création de l'option « Spiritualité »
- Modification au programme de Maîtrise en théologie (2-885-1-0) : réactivation de l'option « Générale »; abolition des options « Études théologiques », « Études bibliques » et « Traduction de la bible »
- Modification au programme de Doctorat en théologie (3-885-1-0)
- Modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2) : création des options « Générale » et « Spiritualité et santé »; abolition du segment 01; abolition des options « Générale avec stage » et « Santé, spiritualité et bioéthique »
- Modification au programme de Doctorat en théologie pratique (3-885-1-2)
- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en santé, spiritualité et bioéthique (2-885-1-3) : changement de l'intitulé pour « Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en spiritualité et santé »
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en théologie (2-885-6-1) : changement de l'intitulé pour « Microprogramme en études religieuses »
- Création d'un programme de Maîtrise en spiritualité
- Création d'un programme de Doctorat en spiritualité

2015-A0033-1077^e-250 à 2015-A0033-1077^e-259

Les propositions de modification inscrites en rubrique s'inscrivent dans le cadre d'une réforme majeure de l'ensemble des programmes d'études supérieures de la Faculté de théologie et de sciences des religions. Cette refonte découle du processus d'évaluation périodique des programmes, dont l'essentiel s'est déroulé en 2013, et concerne l'ensemble de l'offre de formation de cycles supérieurs de la Faculté, à l'exclusion des programmes canoniques. Au terme du processus d'évaluation, le Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP a formulé les principales recommandations suivantes :

- rationaliser l'offre de programmes, en maintenant un équilibre entre théologie et sciences des religions;
- mettre à jour la banque de cours, en prenant en considération les objectifs scientifiques des programmes et les expertises professorales;
- favoriser la collaboration avec la Faculté des arts et des sciences en sciences des religions;
- définir des moyens et modalités visant l'augmentation de la clientèle ainsi que du taux de diplomation, et la diminution du taux d'attrition.

Considérant l'atteinte des objectifs ainsi identifiés, la réforme proposée se décline en cinq éléments majeurs.

Tout d'abord, les piliers disciplinaires de cette réforme seront la théologie, la science des religions et la spiritualité, alors que la théologie pratique deviendra une option. L'essentiel des espoirs de hausse de clientèle étudiante repose sur le fait de conférer une plus grande place et une plus grande visibilité à la Spiritualité dans l'offre de formation (considérant, notamment, l'importance de ce champ d'études parmi les nouvelles orientations de la formation en études religieuses et en sciences des religions, observée dans les programmes nord-américains, entre autres en regard de la prise en compte de la réalité du spirituel dans les sociétés).

Ensuite, le projet de réforme appelle à une rationalisation de l'offre de formation, par la réduction du nombre de programmes aux études supérieures, passant de 12 à 8 programmes.

Troisièmement, la rationalisation proposée porte également sur la réduction du nombre d'activités siglées, passant de 154 à 80.

Quatrièmement, la refonte veut établir une plus grande cohérence de la formation, par l'adoption d'un sigle unique REL pour l'ensemble de la banque de cours de la Faculté aux trois cycles d'études.

Enfin, la refonte comporte la proposition de la création d'un programme de Maîtrise en spiritualité et d'un programme de Doctorat en spiritualité. Considérant le cheminement long, relatif à la création de nouveaux programmes, dans les instances gouvernementales, des options en Spiritualité seront créées dans le cadre des programmes de Maîtrise et de Doctorat en théologie pratique. Par la suite, lors de l'implantation éventuelle des nouveaux programmes, une option en Théologie pratique sera intégrée aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en théologie, et on procédera à l'inactivation des programmes de grade en théologie pratique.

La présentation reportée aux documents 2015-A0033-1077^e-250 à 259, lesquels décrivent, pour chacun des programmes concernés, les objectifs de formation ainsi que la structure, le règlement pédagogique et le répertoire du programme. L'implantation des programmes (existants) modifiés (documents 2015-A0033-1077^e-250 à 257) est prévue au trimestre d'automne 2015.

Relativement aux propositions de modification aux programmes existants (documents 2015-A0033-1077^e-250 à 257), les précisions suivantes sont apportées. Pour l'ensemble de ses programmes de deuxième et de troisième cycles, la Faculté reçoit environ une centaine d'étudiants. La refonte proposée veut établir une certaine transversalité entre les programmes, de manière à ce que les séminaires obligatoires proviennent de tous les secteurs de formation, tout en tenant compte des disponibilités d'enseignement du corps professoral ainsi que des capacités d'accueil des programmes. Dans le cadre de la rationalisation de l'offre de cours, la Faculté a identifié les cours du niveau des études supérieures présentant un taux de fréquentation adéquat, ainsi que des cours sur des disciplines transversales, voulant favoriser l'interdisciplinarité de la formation. De plus, l'introduction de blocs de cours au choix veut encourager les étudiants à suivre des cours provenant d'autres Facultés. Sur la question de l'interdisciplinarité, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, indique que les modalités retenues favorisent une ouverture et une complémentarité disciplinaires qui restent appréciées, mais ne déterminent pas une structure de formation qui soit réellement interdisciplinaire et construite sur des principes d'interdisciplinarité.

La Faculté prend note de réserves sur l'utilisation du terme « problèmes » dans le titre du cours REL 6135—*Problèmes religieux autochtones*, et convient de vérifier la possibilité de remplacer ce terme dans l'intitulé.

La présidente, Mme Louise Béliveau, souligne l'ampleur du travail de refonte réalisé, et félicite la Faculté pour cette démarche qui favorisera le renforcement des programmes d'études supérieures en sciences des religions.

Relativement à la proposition de la création de programmes en Spiritualité, les précisions suivantes sont apportées, sur les objectifs et la structure des programmes. Le programme de Maîtrise en spiritualité vise l'acquisition de connaissances liées à la compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui, et l'acquisition d'habiletés liées au travail méthodologique, d'approfondissement et de recherche répondant aux exigences des études de deuxième cycle, et liées à des pratiques professionnelles développées par la réalisation de stages sur le terrain, et par la préparation à un engagement dans des milieux de travail divers (organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.); l'option *Spiritualité et santé* aura pour objectif de former des personnes intervenant en accompagnement spirituel dans les milieux de santé. Chacune des options du programme comporte 45 crédits (document 2015-A0033-1077^e-258). Le programme de Doctorat en spiritualité veut encadrer la production d'œuvres originales qui apporteront une contribution au champ disciplinaire, afin de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public, ainsi que de former des professionnels dans les domaines sectoriels pertinents. Le programme comporte 90 crédits, répartis selon 81 crédits de cours obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, de 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, de 3 crédits de cours au choix (document 2015-A0033-1077^e-259).

En réponse à une question, il est précisé que les cours du programme de Maîtrise portant sur d'autres disciplines proviennent de la Faculté des arts et des sciences, mais également d'autres Facultés, dont la Faculté des sciences infirmières et l'École de santé publique, avec lesquelles la Faculté de théologie et de sciences des religions a développé des cours de sigles PLU. Par ailleurs, la présence

de cours provenant de la FAS ne se pose pas en lien avec une éventuelle démarche de restructuration facultaire, laquelle constituerait une démarche distincte de la démarche de refonte des programmes.

Considérant l'intitulé du bloc F du programme de Maîtrise —*Stages cliniques*—, des questions et avis sont présentés sur la portée de cette appellation dans le contexte de la formation recherchée. On explique que, principalement, il s'agit de stages réalisés en milieu de santé (clinique, hospitalier, etc.), supervisés, et portant sur une formation pratique, mais effectuée selon une perspective de recherche plutôt que clinique. Si la Faculté convient de vérifier la possibilité de modifier l'intitulé du bloc et de l'activité (par exemple, « stages en milieu clinique » ou « stages en milieu de santé »), et de préciser davantage le contexte de pratique ou d'intervention dans la description des cours, elle signale, par ailleurs, que l'appellation « stage clinique » est employée et répandue dans les programmes de formation nord-américains correspondants. Également, la structure proposée pour le programme tient compte du fait qu'à la suite de son implantation, l'option « Spiritualité et santé » des programmes actuels y sera intégrée. En lien avec cette question des stages, une préoccupation est présentée, sur les modalités d'assurances prévues pour ces stagiaires. Il est précisé qu'en regard de la situation des professionnels en exercice, les milieux et les associations existantes examinent la question de l'assurance professionnelle dans le contexte de la reconnaissance d'une association professionnelle; actuellement, il n'existe pas d'ordre professionnel. Considérant, par ailleurs, les interventions présentées au cours de la discussion, la Commission constate que les étudiants inscrits dans le programme bénéficient des modalités d'assurance prévues par l'Université et par les instituts ou établissements dans lesquels se déroulent les stages, et rappelle que ces questions de gestion ne relèvent pas de son mandat, d'ordre académique. Observant que la Faculté a montré qu'elle portait déjà attention aux questions et préoccupations présentées et qu'elle prévoit formuler des éléments d'information additionnels sur les stages, la Commission prend note qu'un suivi sera effectué —notamment, dans le cadre du processus ministériel d'approbation et d'implantation des nouveaux programmes—, et lui sera présenté en séance. Considérant les précisions apportées et le suivi qui sera effectué, la Commission convient de l'adoption des projets proposés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de théologie et de sciences des religions :

- la modification au programme de Maîtrise en sciences des religions (2-905-1-1) : abolition des segments 01 et 02; réactivation de l'option « Générale »; création de l'option « Spiritualité », conformément au document 2015-A0033-1077^e-250;
- la modification au programme de Doctorat en sciences des religions (3-905-1-1) : création de l'option « Spiritualité », conformément au document 2015-A0033-1077^e-251;
- la modification au programme de Maîtrise en théologie (2-885-1-0) : réactivation de l'option « Générale »; abolition des options « Études théologiques », « Études bibliques » et « Traduction de la bible », conformément au document 2015-A0033-1077^e-252;
- la modification au programme de Doctorat en théologie (3-885-1-0), conformément au document 2015-A0033-1077^e-253;
- la modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2) : création des options « Générale » et « Spiritualité et santé »; abolition du segment 01; abolition des options « Générale avec stage » et « Santé, spiritualité et bioéthique », conformément au document 2015-A0033-1077^e-254;
- la modification au programme de Doctorat en théologie pratique (3-885-1-2), conformément au document 2015-A0033-1077^e-255;
- la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en santé, spiritualité et bioéthique (2-885-1-3) : changement de l'intitulé pour « Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en spiritualité et santé », conformément au document 2015-A0033-1077^e-256;

- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en théologie (2-885-6-1) : changement de l'intitulé pour « Microprogramme en études religieuses », conformément au document 2015-A0033-1077^e-257;
- la création d'un programme de Maîtrise en spiritualité, conformément au document 2015-A0033-1077^e-258;
- la création d'un programme de Doctorat en spiritualité, conformément au document 2015-A0033-1077^e-259.

CE-1077-6.5 Faculté de médecine — Direction

CE-1077-6.5

- Création d'un Diplôme d'études supérieures en cardiologie d'intervention adulte
2015-A0033-1077^e-260

Le programme de Diplôme d'études supérieures—D.E.S. en cardiologie d'intervention adulte sera structuré dans le cadre d'une formation postdoctorale spécialisée en cardiologie d'intervention accréditée par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada. La formation proposée vise l'acquisition d'aptitudes et de compétences liées à l'établissement de relations efficaces avec les patients et leur famille, au travail à la communication et à la collaboration dans le contexte d'une équipe de soins, à l'organisation et à l'utilisation des expertises dans la perspective de faire avancer la santé et le bien-être public. Au terme de la formation, le médecin agrégé pourra agir comme consultant dans les rôles essentiels et les principales compétences de cardiologue (expert médical et décideur clinique; communicateur, collaborateur, gestionnaire, promoteur de la santé, érudit, professionnel) ou de cardiologue d'intervention (expert dans les techniques de diagnostic par cathétérisme cardiaque et de la prise en charge interventionnelle du traitement des maladies cardiovasculaires). La structure du programme est composée de plusieurs stages, répartis selon 13 blocs de cours d'une durée de quatre semaines chacun; la durée minimale du programme sera de douze mois. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'été 2015 (en juillet). La présentation reportée au document 2015-A0033-1077^e-260.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Diplôme d'études supérieures en cardiologie d'intervention adulte, à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2015-A0033-1077^e-260.

CE-1077-7 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

CE-1077-7

- Recommandations en vue de la nomination de membres étudiants à des comités
de la Commission des études
2015-A0033-1077^e-262

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Commission à se prononcer en regard des recommandations de son Comité des nominations, relatives à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, et consignées au document 2015-A0033-1077^e-262.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études, sur recommandation de son Comité des nominations, nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

- Mme Muriel Di Battista, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2016;

Au Conseil des études de premier cycle :

- M. Denis Sylvain, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2016;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

- M. Denis Sylvain, comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2016.

CE-1077-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1077-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1077-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1077-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 22 septembre 2015, à 14 heures.

CE-1077-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1077-10

La séance est levée à 15 heures 35.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 17 novembre 2015 – délibération CE-1078-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot